

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le 2 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS, Maire.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, GRINO Sylvie, GILS Bernard, LAPEYRE Denis, LEFRANCQ Arnaud, LOUVEAU Solveig, PAPINESCHI Véronika, PELTIER Julien, PRÉVOTEAU Gisèle, RICHELME-DAVID Suzanne, RICHOU Xavier, VILA Charlotte.

Sur proposition de la Présidente, M. VILA Didier est désigné secrétaire de séance.

### **APPROBATION RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre est approuvé.

### **DROITS DE PRÉEMPTION**

- Un lot du lotissement « Bellevue 3 » S.C.I le Pradel, Chemin de la Ginestière
- Maison et terrain – Famille DREUILLE, rue du Réveil Minervois
- Petite parcelle (4 m<sup>2</sup>) attenante au lot de M. DI GANGI au lotissement « Le Jeu de mail »

Le Conseil Municipal ne souhaite pas user de son droit de préemption.

### **DÉLIBÉRATIONS**

1. Validation du montant des frais de dossier 5 050 € du FACE 2013 réalisé par le SYADEN.  
Conformément aux règles de financement du Syndicat les frais correspondent à 5 % de l'estimation des travaux Hors Taxe d'électrification (101 000 €)
2. Approbation de la mise en œuvre du schéma de mutualisation de Carcassonne agglomération et de ses communes membres. Le schéma s'appliquera sur la base du volontariat des communes en fonction des axes suivants qui ont été élaborés suite à la concertation de l'ensemble des acteurs locaux.
  - La mutualisation des services par la création de services communs.
  - La mutualisation des savoir-faire.
  - L'optimisation des moyens techniques sur le territoire autour de la notion de bien partagé.
  - L'accentuation de la coopération avec les communes par la mise en œuvre d'une politique d'achats intercommunautaire.
3. Dans le cadre du transfert de la compétence Eau/Assainissement à Carcassonne Agglomération, il convient de procéder également à la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à

l'exercice de cette compétence. Un procès-verbal contradictoire entre la Commune et la communauté d'agglomération précisera les modalités de mise à disposition des biens concernés. Un transfert de l'actif concerné au 31/12/2013 sera effectué.

## **ACCÈS PARCELLES**

- Accès à la parcelle appartenant à M.BRUNET située en bordure de la RD11. Aucune autorisation formelle n'avait été donnée pour accéder à la parcelle C 1035 par le Chemin du Jeu du Mail. Une bande de terrain (propriété privée de la commune) est située entre la voie publique et cette parcelle. Suite à la construction de 3 garages sur ce terrain, le propriétaire a prévu l'accès par le Chemin du Jeu du Mail qui était déjà utilisé en pratique, malgré le manque d'une autorisation. Après discussion, il est proposé de régulariser cette situation. Deux solutions peuvent être envisagées : Vente ou servitude de passage.

Vote :

Pour la vente : 1

Pour la servitude : 10

Abstention : 3

Madame le Maire n'a pas souhaité participer au vote.

- Accès d'une parcelle appartenant à Monsieur JAMMES par le Chemin de Pautard. Le règlement du PLU n'autorisant pas d'accès sur ce chemin, avis défavorable.

## **S.I.A.H.B.A.D.**

- Nettoyage de la rivière sur 850 mètres à partir des quais de l'Argent Double. Traitement des atterrissements.

- Une demande de réfection du seuil situé sous le pont a été adressée.

- Les gabions sous les quais seront refaits mi-novembre.

- Un plan de travaux est en réflexion sur plusieurs années.

- Une exposition sur le souvenir des inondations aura lieu au siège du S.I.A.H.B.A.D. Rue Léo Lagrange jusqu'au 13 novembre 2015. L'inauguration a lieu mardi 3 novembre 2015 à 18h00. Cette exposition sera itinérante dans toutes les communes adhérentes au syndicat.

## **PRESBYTERE**

Actuellement, le contrat avec l'agence immobilière prévoit un prix de vente de 90 000 €, dont 85 000 € net pour la commune. Suite à une proposition d'achat à 70 000 € net, le Conseil décide de baisser le prix de vente à 80 000 € net d'agence.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Accessibilité PMR Mairie :

Le projet d'Agence Postale fait l'objet d'une discussion sur la faisabilité de transférer celle-ci à la bibliothèque ou dans le bâtiment désaffecté derrière La Poste.

- Dossiers de subvention déposés :

- RD11 (sécurité) - Département
- Accessibilité Mairie et Agence Postale - Département
- WC publics – Agglo

Pour le département le dossier prioritaire (RD11 ou Mairie) sera communiqué ultérieurement après la réunion programmée avec les divers responsables (ZAC, SEBLI, Direction des routes départementales et Carcassonne Agglo) le 25 novembre prochain.

- Une réunion avec les Maires des Cantons aura lieu le 26 novembre sur la pratique du Procès Verbal Electronique (PVE).
- Les agents municipaux doivent repérer les endroits possibles pour fixer les nouvelles décorations de Noël.
- Un devis d'élagage des platanes du village a été demandé à trois entreprises.
- WC publics du Bourguet : Monsieur BOSC Alain n'étant pas disponible jusqu'en février, c'est l'entreprise GILS qui a été retenue. Un plan d'arpentage sera effectué par le géomètre pour séparer le WC du jardin.
- Suite au problème de certains éléments défectueux du feu d'Artifice du 13 juillet une estimation a été faite pour une valeur de 1 300 €,Pyragric Industrie propose :
  - Soit la réduction du budget 2016 à 3 200 € pour unemarchandise de 4 500 €
  - Soit maintenir le budget habituel de 4 500 € et rajouter gracieusement l'équivalent de 1 300 € d'artifices pour compenserla perte de 2015Le conseil vote pour la première proposition.
- La vigne du « Juge » pourrait être mise en valeur pour proposer davantage de places de parking avec engravement et implantation de quelques lampadaires. Modalités à définir ultérieurement.
- Devis diverses menuiseries :  
Bibliothèque : 3 devis ont été effectués pour le remplacement de la fenêtre.  
Foyer : En fonction du devis pour le changement des deux grandes fenêtres avec double vitrage, une décision sera prise ultérieurement.
- Proposition de vente de la petite parcelle,appartenant à Monsieur HUISJES pour un prix de 10 000 €. Ce terrain, dont la clôture en pierre, s'est effondrée est situé à l'angle de la Rue du 17<sup>ème</sup> d'infanterie et de la Rue Olivier Bernadou.Avis défavorable.
- Cérémonie du 11 novembre 2015 : Rassemblement devant la mairie à 11h45. Didier VILA et Solveig LOUVEAU se chargent de convier le Conseil Municipal des jeunes.
- Le 22 novembre 2015 : Rassemblement organisé par l'Association de la libre pensée.
  - 11h00 : Cérémonie au jardin de la paix suivi d'un apéritif à la Maison des Associations.

## **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 7DECEMBRE 2015 à 20h30**